

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 10 décembre 2019

Délégués syndicaux en exercice: 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIÉBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h50

Etaient présents :

G.B.M: ANDRIANTAVY Anne-Sophie; AVIS André; BARTHELET Catherine; BIZE Thibaut; BOUSSET Jean-Marc; CANAL Jacques; CAULET Claudine; DEVESA Cyril; FELICE Alain; FIETIER Vincent; GALLIOU Françoise; JACQUIN Denis; JAVAUX Thomas; LETHIER Michel; LOPEZ François; Yves MAURICE; MOUGIN Philippe; POUJET Yannick; STHAL Rémi; TAILLARD Fabrice; THIÉBAUT Catherine; VAN HELLE Gérard;

C.C.L.L: DAUDEY Pierre; DUCRET Sylvain; STADELMANN Jean-Claude;

C.C.V.M:

Etaient excusés:

G.B.M: DUCHÉZEAU Pascal; FALCINELLA Béatrice;

C.C.L.L: BOILLON Michel; C.C.V.M: MORALES Roland;

Secrétaire de séance : Yves MAURICE

Procuration de vote :

Mandants : FAIVRE Sarah; LEGAIN Olivier ; MAILLOT Elsa ; MONIOTTE Jacques ; RUTKOWSKI Serge ; **Mandataires :** STADELMANN Jean-Claude ; GALLIOU Françoise ; BIZE Thibaut ; DUCRET Sylvain ;

CANAL Jacques

RÉVISION 2019.1 DE L'AP-CP 2018-01 « TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA LIGNE DE 2002 DE L'USINE D'INCINÉRATION »

Rapporteur: Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Par délibération du 16 octobre 2018, le SYBERT a mis en place une Autorisation de Programme n°2018-01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération. Pour mémoire, l'exploitation et les travaux de déconstruction des fours des années 1970 font l'objet de crédits budgétaires annuels en section de fonctionnement.

Rappel du programme :

Le SYBERT, dans le cadre du marché 17-105, fait réaliser par l'entreprise titulaire des travaux de la conception, la réalisation, la mise en service des équipements et ouvrages de modernisation et de restructuration de l'usine d'incinération.

D'ici 2022, la ligne de 2002 fera l'objet d'une modernisation afin de fonctionner jusqu'en 2032. Les travaux de déconstruction des lignes 1,2 et 3, après 2022, ne font pas partie de la présente Autorisation de Programme.

<u>En dépenses</u>, selon les termes du marché, le montant de l'AP s'élève à 15 246 556 € HT, hors révision de prix (14 078 016 € HT au titre de la phase 1 et 1 168 540 € au titre de la phase 2) <u>En recettes</u>, le SYBERT a déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME; le montant de l'aide n'est pas encore connu à ce jour ; après notification, son intégration dans le plan de financement de l'AP fera l'objet d'une révision de celle-ci.

Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
		DEPENSES				
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	2 119 710,00	646 540,50	1 473 169,50		
21	Immobilisations corporelles (équipements)	10 503 986,00	3 657 513,30	6 845 226,50	1 246,20	
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 454 320,00	72 716,00	1 381 604,00		
SOUS TOTAL PHASE 1		14 078 016,00	4 376 769,80	9 700 000,00	1 246,20	0,00
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	350 560,00	17 528,00		333 032,00	
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	817 980,00	40 899,00		630 525,00	146 556,00
SOUS TOTAL PHASE 2 hors déconstruction		1 168 540,00	58 427,00	0,00	963 557,00	146 556,00
TOTAL		15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00
	Dont avance forfaitaire 5%		762 327,80			
		RECETTES				
13	Subvention d'investissement (ADEME)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunt et dette assimilés	15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00
TOTAL		15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556.00

Proposition de révision de l'AP (décembre 2019)

Le 2 avril 2019, le SYBERT a procédé à une révision de l'AP-CP au regard des réalisations effectives 2018.

Il est proposé de revoir l'AP-CP fin 2019, afin de tenir compte des estimations de réalisations à fin 2019 et, de fait, ouvrir les crédits de paiement adéquats sur 2020, mais également de la notification reçue de l'ADEME pour une subvention sur une partie des études et travaux de l'opération.

Cette notification, à hauteur de 572 557,20 €, porte la date du 10 septembre 2019.

Il est rappelé que les montants indiqués en dépenses sont issus de l'acte d'engagement et ne tiennent pas compte d'éventuelles révisions de prix à ce stade.

En recettes, outre la subvention de l'ADEME, l'équilibre financier est assuré par un recours à l'emprunt.

Révision n°2- délibération du 10 décembre 2019									
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Budget 2018	Simulation CA 2019	Budget 2020	Budget 2021			
		DEPENSES	5						
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	2 119 710,00	0,00	2 000 000,00	119 710,00				
21	Immobilisations corporelles (équipements)	10 503 986,00	0,00	7 000 000,00	3 503 986,00	1			
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 454 320,00	0,00	500 000,00	954 320,00				
SOUS TOTAL PHASE 1		14 078 016,00	0,00	9 500 000,00	4 578 016,00	0,00			
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	350 560,00	0,00	0,00	350 560,00				
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	817 980,00	0,00	0,00	671 424,00	146 556,00			
SOUS TOTAL PHASE 2 hors déconstruction		1 168 540,00	0,00	0,00	1 021 984,00	146 556,00			
TOTAL		15 246 556,00	0,00	9 500 000,00	5 600 000,00	146 556,00			
		RECETTES							
13	Subvention d'investissement (ADEME)	572 557,20	0,00	0,00	572 557,20				
16	Emprunt et dette assimilés	14 673 998,80	4 445 550,00	7 500 000,00	2 728 448,80	146 556,00			
TOTAL		15 246 556,00	4 445 550,00	7 500 000,00	3 301 006,00	146 556,00			

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur cette proposition de révision (2019.2) de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement n°2018- 01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération.

La révision des crédits de paiement prévus pour 2020 sera appliquée dans le cadre du Budget Primitif 2020.

> Pour extrait conforme, La Présidente du SYBERT. Catherine THIÉBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 30 Contre: 0

Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 0

1 7 DEC. 2019 Recule

Contrôle de légal

Préfecture du Doubs

Délibération du Comité Syndical du mardi 10 décembre 2019